Décision 24-DCC-235 du 08 novembre 2024

relative à la création d'une entreprise commune par les sociétés TotalEnergies Marketing France et RATP Smart Systems

Posted on: 08 novembre 2024 | Secteurs :

SERVICES

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Création d'entreprise commune
Partie notifiante	TotalEnergies Marketing France et RATP Smart Systems
Renvoi	renvoi 4(4)
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Non

Lire

Le texte intégral
440.66 Ko

Le communiqué de presse